

Bureau du 28 novembre 2005

Décision n° B-2005-3742

commune (s) : Bron

objet : **Quartier Parilly - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2005**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 17 novembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par sa décision n° B-2003-1472 en date du 10 juillet 2003, le Bureau a approuvé la convention-cadre 2003-2005 de la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) pour le contrat de ville du quartier de Parilly à Bron. Cette convention, signée le 1er décembre 2003 par l'Etat, la Communauté urbaine, la commune de Bron, la région Rhône-Alpes et l'Opac du Rhône, s'appuie sur les priorités dégagées à l'issue de l'évaluation de la précédente convention et engage les partenaires sur les objectifs suivants :

- l'amélioration du cadre de vie et des services rendus aux habitants :

- . la mise en place d'un dispositif commun de suivi des espaces extérieurs,
- . le renforcement de l'entretien des espaces extérieurs,
- . la remise en état et la sécurisation des parties communes,
- . l'amélioration de la propreté des parties communes,
- . l'amélioration de l'attractivité du quartier,
- . l'amélioration de la gestion des encombrants et de la collecte des ordures ménagères ;

- l'amélioration des rapports entre les institutions et les habitants :

- . le renforcement de la communication de proximité entre les habitants et le tissu associatif,
- . le développement d'un dispositif de gestion sociale rapprochée,
- . l'amélioration de l'accueil de nouveaux arrivants ;

- le renforcement de la sécurité et de la tranquillité des habitants :

- . le développement d'une présence de proximité favorisant la prévention et la médiation,
- . la poursuite des actions de médiation par l'Opac du Rhône,
- . le renforcement de l'enlèvement des épaves et de la gestion de la mécanique sauvage.

Cette convention, qui est le cadre des interventions des différents acteurs et partenaires du territoire en matière de GSUP, impliquera une évaluation à son terme. Le financement des actions spécifiques à mettre en œuvre est décliné annuellement en annexe de la programmation du contrat de ville.

Le coût global des opérations définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2005 est estimé à 668 700 € TTC avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de 28 175 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2005, détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires, est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la programmation GSUP 2005 pour le quartier de Parilly à Bron ainsi que le versement des participations financières de la Communauté urbaine à hauteur de 28 175 €, selon le tableau figurant en annexe.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions de participation financière à intervenir avec l'Opac du Rhône et la commune de Bron.

3° - Les dépenses seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2006 - comptes 657 540 et 657 370 - fonction 824 - opération 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,